PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

DDTM 33/SHLCD/APQC

Dossier suivi par :
Adrien PHILIPON

Tél. : +33 547305214

ddtm-shlcd-qc@gironde.gouv.fr

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

SCDA

Réunion du mardi 30 juin 2026

AVIS DE LA CCDSA RELATIF A L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Procès verbal de la réunion

Textes de référence

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 122-3, L.122-6, L. 181-2 et L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 à R. 122-21, R. 122-30, R. 122-31, R. 122-35 et R. 162-1 à R. 165-21 ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L. 111-7-5, L. 111-8 et L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 modifié fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 164-1 à R. 164-4 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement ;

DOSSIER N° AT 033 234 26 O 0005
N° urbanisme :

Commune : LATRESNE
Demandeur : SCI SF DUVERNOIS représenté(e) par M DUVERNOIS Vincent
Adresse du demandeur : 9 Côte de la Bergerie 33360 LATRESNE

Nom établissement : Cabinet médical
Adresse des travaux : 21 Chemin de l'estey 33360 LATRESNE
Type : U Établissements de soins / Catégorie ERP : 5

Nature des travaux : Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité / création de volumes / modification de la façade

Création d'un cabinet médical

Demande de dérogation : non

MOTIVATION

- sur l'autorisation : Favorable

****

AVIS DE LA COMMISSION

La commission émet un **avis favorable** à la réalisation de ce projet.

A BORDEAUX, le mardi 30 juin 2026
Pour la Préfète
Le président de la commission

M BERRY Mathias